

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
déontologie de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 14-12-2009

M.B. 12-03-2010

Modifications :

A.Gt 23-02-2010 - M.B. 15-04-2010

A.Gt 26-04-2010 - M.B. 08-06-2010

A.Gt 20-04-2011 - M.B. 18-05-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel qu'il a été modifié, notamment l'article 4bis, § 2,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

a) avec voix délibérative :

Mme Alice Jaspard;

M. Thierry Moreau;

M. Dominique De Fraene;

M. Guy Vancrayenest;

M. Philippe Kinoo;

Mme Corine Gerin; [ajouté par A.Gt 23-02-2010]

Mme Catherine Gougnard [ajouté par A.Gt 26-04-2010]

b) avec voix consultative :

M. Michel Noël;

M. Marc-Antoine Rion [Modifié par A.Gt 20-04-2011]

Mme Anne-Marie Renard;

M. Jean-Pierre Blairon. [Modifié par A.Gt 20-04-2011]

Article 2. - M. Thierry Moreau est nommé président de la Commission.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2005 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 14 décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK